



Compte rendu des CSE de juillet et septembre

Septembre 2025 - SoftAtHome

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de l'activité sociale SoftAtHome sur les mois de juillet, août et septembre.
La prochaine réunion du CSE aura lieu le 7 octobre.

1- Information / Consultation sur la dénonciation et la mise en place d'un nouveau régime santé et prévoyance

Le CSE a été consulté sur la mise en place d'un nouveau régime santé et prévoyance. Nous avons noté une légère augmentation des cotisations (de l'ordre de 30 à 50€ par an).

Vos élus CFE CGC ont voté contre car ce nouveau régime n'intègre pas les demandes suivantes exprimées lors de la négociation du nouvel accord au niveau du Groupe Orange :

- Nous n'avons pas pu faire le cahier des charges sur l'appel d'offres, car la Direction d'Orange a exclu les Organisations Syndicales Représentatives alors que c'est quand même dédié aux salariés,
- Il n'y a pas la fusion des deux régimes salariés de droit privé et fonctionnaires pour organiser, notamment, la solidarité intergénérationnelle,
- Refus de la Direction d'Orange d'une surcomplémentaire pour mieux rembourser les salariés,
- Refus de la Direction du déplaçonnement de la Tranche T2,
- Refus de la Direction de l'amélioration en honoraires avec dépassements libres sur hospitalisation,
- Refus de la Direction d'une clause de revoyure pour les garanties exprimées en € et non plus en % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

2- Information/consultation sur le rapport annuel 2024 SoftAtHome

La CFE CGC a remis une liste de questions pour mieux comprendre le document. Cette liste est disponible sur demande.

Globalement, l'année 2024 marque une forte augmentation des coûts non compensés par de nouveaux revenus entraînant une dégradation du résultat net de l'entreprise.

En 2025, la direction a pris des mesures de réduction de coûts pour aligner nos dépenses sur nos revenus.

Le CSE a émis un avis favorable.

Pour permettre une meilleure compréhension par le CSE du rapport annuel, la CFE CGC invite la direction à apporter plus de précisions lors des prochaines consultations sur ce sujet.

3- Questions diverses

► Plafond des remboursements sur les notes de frais

Le CSE a remonté le problème de la non-revalorisation des plafonds de remboursement pour les repas et le logement lors des déplacements des salariés. Cela entraîne des dépassements qui se retrouvent quelques fois à la charge des salariés.

Pour la CFE CGC, cette situation n'est pas acceptable car un salarié en mission pour l'entreprise ne doit pas être de sa poche sur tout ou partie des frais de déplacement. Si vous rencontrez des problèmes de trésorerie, vous pouvez demander une avance sur frais.

